

CAPN C du 5 et 6 novembre 2020

TITULARISATION DES AGENTS ADMINISTRATIFS DE CATÉGORIE C

Monsieur le Président

La pandémie est là, elle continue de s'étendre. Le choix fait par le président de la république et le gouvernement est celui de l'économie, quoique qu'il en coûte en vies humaines.

Au vu de la situation sanitaire alarmante, le président de la république a annoncé un nouveau confinement qui a débuté le 30 octobre.

La CGT fait de la santé des citoyens sa priorité, mais comprend et partage leur lassitude et leur ras-le-bol de se retrouver une nouvelle fois privés de liberté et de vie sociale. Cet état de fait n'est que les conséquences des politiques d'austérités successives, obsession de la baisse de la dépense publique au bénéfice du capital, les politiques antérieures comme celles actuellement mises en œuvre ont durablement affaibli la capacité de notre pays, de son administration, de son économie, à pouvoir faire face à une crise exceptionnelle.

De plus, cette situation est la conséquence de l'incurie et de la malhonnêteté de nos gouvernants actuels dans la gestion de la crise sanitaire, s'agissant notamment des moyens alloués au secteur de la santé et du médicaux social.

Il est scandaleux d'affirmer que la situation sanitaire est plus grave qu'au printemps et, en même temps, prévoir une protection plus faible des salariés, en décidant de maintenir une activité économique plus importante, quoi qu'il en coûte en vies humaines.

Dans ces conditions à la DGFIP, la CGT demande la suspension des réformes en cours, nous exigeons que la priorité reste la protection de la santé des agents quelle soit physique ou psychologique, déjà mise à mal par la situation sanitaire et cette crise inédite.

Pour la CGT ajouter colère, angoisse par la mise en œuvre du NRP imposant déménagement, changement de structure de collègues... ne correspond en rien à la protection des agents et à la reconnaissance légitime de la DG pour leur investissement quotidien.

La CGT réaffirme que la protection de la santé des agents est bien de la responsabilité y compris pénale du DG.

La CGT demande à ce qu'un maximum d'agents de la DGFIP soient mis en télétravail. Nous ne pouvons que constater des différences en fonction des services occupés. En effet, 2/3 des agents de la centrale sont en télétravail et 50 % des agents des directions nationales spécialisées. A contrario, dans les directions départementales, il y a en moyenne 11 % d'agents en télétravail, alors que l'ambition de la DG est d'arriver à 30 %.

Ce taux démontre le manque total d'anticipation et la résistance qui persiste à accorder le travail à domicile par la hiérarchie, aucune leçon n'a été tirée par notre administration du 1^{er} confinement.

La CGT demande le report des CAP et des conseils de discipline jusqu'à la fin du confinement, les représentants des personnels sont aussi des agents et leur santé doit être aussi protégée. Cependant, la DG a décidé de maintenir la présence des élus pour les CAP nationales à l'encontre des préconisations de la DGAFP.

A cela s'ajoutent pour les élus des difficultés de transport, (jusqu'à 70 % des TGV sont supprimés), de restauration midi et soir et de logement.

Concernant les stagiaires APFIP 2^{ème} classe

Pour les stagiaires recrutés en mai 2020, nous sommes parfaitement conscients qu'il a été nécessaire de s'adapter à la situation sanitaire et prendre des mesures d'urgence pour le suivi de leur formation. Cependant celle-ci était prévue en présentiel et son adaptation en distanciel s'est avérée compliquée dans la pratique.

Sans nous étendre sur les problèmes qui ont pu être engendrés par cette formation dans des conditions dégradées, nous attirons, par avance, votre attention sur les conséquences que cela pourra avoir sur leur future titularisation.

Les stagiaires sont arrivés dans des services en grandes difficultés aggravées par la pandémie et la pénurie d'agents au vu de la situation des effectifs qui nous a été transmise. Les attentes vis-à-vis de ces stagiaires sont très fortes dès leur arrivée, alors que leur formation s'est déroulée dans des conditions compliquées et qu'ils n'ont pas eu leur formation métier.

Leur complément de formation se fera essentiellement par l'intermédiaire d'agents déjà dans les services, alors même que ceux-ci croulent déjà sous une charge de travail de plus en plus lourde et ne parvenaient déjà plus à effectuer correctement leurs missions avant la crise sanitaire. Cela s'est encore aggravé depuis.

Les stagiaires vont devoir acquérir très rapidement des connaissances fiscales, comptables et transverses de plus en plus complexes avec une formation théorique et une formation métier insuffisantes.

Au quotidien, il est de plus en plus difficile voire impossible pour les agents déjà en poste de transmettre leur savoir et d'apporter leur soutien aux agents en 1^{ère} affectation.

Les 300 lauréats recrutés sur la liste complémentaire ont suivi leur formation en distanciel à compter du 24 août. Ce choix de l'administration n'est malheureusement pas lié à la crise sanitaire mais bien à une surcharge du nombre de stagiaires dans les écoles qui n'ont pas la capacité d'accueillir la liste complémentaire en présentiel.

Pour la CGT cette solution mise en place dans l'urgence n'est pas satisfaisante, elle ne doit pas devenir la règle. La formation doit se faire en présentiel au sein des ENFIP.

Il est de plus en plus urgent, de repenser la formation initiale des AAFiP.

La CGT Finances Publiques revendique une réforme profonde des formations initiales, alternant stages pratiques et formation continue. Nous demandons l'instauration d'une véritable scolarité à l'image de ce qui se fait pour les contrôleurs ou les inspecteurs.

Les agents en stage pratique ne doivent pas être comptés dans les effectifs de travail et doivent pouvoir choisir leur direction de stage sur l'ensemble du territoire, afin de permettre à ces agents de se former dans les meilleures conditions.

Concernant la titularisation des APFIP 2^{ème} classe

Pour les stagiaires issus des concours 118 agents sont titularisés, il y a 2 dossiers litigieux présentés à la CAP. 1 renouvellement de stage et 1 licenciement.

Pour les agents contractuels 2 agents sont titularisés.

La CGT est attachée au principe de la deuxième chance. Elle souhaite que les dossiers de licenciements soient regardés à travers ce prisme. Ceci est d'autant plus valable cette année dans le cadre de la pandémie (confinement distanciation et pour certain télétravail) qui a sérieusement compliqué les conditions de stage des agents. Ces dernières années le nombre de licenciements, de prolongations et de renouvellements est trop important et repose sur des critères qui ne sont pas liés aux seules aptitudes professionnelles. Des critères plus ou moins objectifs et qui tiennent souvent plus du ressenti que d'autre chose sont mis en avant pour ne pas titulariser un stagiaire. Dans le contexte de suppressions massives d'emplois que nous supportons depuis de nombreuses années, l'administration est de plus en plus exigeante avec les agents en 1^{ère} affectation et se satisferait pleinement d'un stagiaire formé, polyvalent et opérationnel tout de suite... bref un agent livré clef en main !